

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1848.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission des naturalisations,
par M. DESTRIEUX.

I.

Demande du sieur Marc SCHAD.

MESSIEURS,

Par pétition du 20 février 1842, le sieur Schad, adjudant-sous-officier au 3^{me} régiment de ligne, né à Roderstorf (Suisse), le 8 décembre 1785, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est entré au service des Pays-Bas, le 11 novembre 1820, dans un régiment suisse; congédié le 31 janvier 1829, il s'est engagé, le 12 octobre 1830, au 10^e régiment de ligne.

Les renseignements obtenus sont favorables à sa demande.

Le Rapporteur,

F.-J. DESTRIEUX.

Pour le Président,

J.-J. DE LEHAYE.

II.

Demande du sieur Frédéric-Jean TOMAS.

MESSIEURS,

Par pétition du 13 mai 1841, le sieur Tomas, maître sellier au 1^{er} régiment d'artillerie, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Molin (Russie), le 12 mars 1792. En 1814, il a

quitté son pays pour s'engager dans l'armée des Pays-Bas, et, en 1830, il est passé au service de la Belgique.

Les renseignements obtenus sont favorables à sa demande.

Le Rapporteur,
F.-J. DESTRIVEAUX.

Pour le Président,
J.-J. DE LEHAYE.

III.

Demande du sieur Jean-Frédéric VETLER.

MESSIEURS,

Par pétition du 19 mars 1841, le sieur Vetler, maréchal-des-logis au 1^{er} régiment d'artillerie, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né au Helder (Pays-Bas), le 20 décembre 1801; il a fait les campagnes de 1831, 1832 et 1833 contre les Pays Bas; il est marié et père de sept enfants.

Les renseignements obtenus sont favorables à sa demande.

Le Rapporteur,
F.-J. DESTRIVEAUX.

Pour le Président,
J.-J. DE LEHAYE.

IV.

Demande du sieur Célestin DRION.

MESSIEURS,

Le sieur Drion, instituteur à Bièvre, canton de Gedinne, province de Namur, né à Mézières (France), en mars 1822, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 18 années; il est libéré du service militaire français de la classe de 1842.

Les avis des autorités consultées sont favorables à sa demande.

Le Rapporteur,
F.-J. DESTRIVEAUX.

Pour le Président,
J.-J. DE LEHAYE.
